

Séance publique du 12 décembre 2006

Délibération n° 2006-3823

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2005 - Activité d'exploitation d'une unité de production d'eau potable en secours déléguée à la société Veolia eau par concession**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de rendu compte des rapports des délégataires de service public, disposant qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Le rapport du délégataire comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Le rapport est assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

De plus, depuis la loi démocratie et proximité du 27 février 2002, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise le rôle de la commission consultative des services publics locaux pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération en date du 4 novembre 2002.

L'activité d'exploitation d'une usine de production d'eau potable en secours a été confiée, à compter du 1er juillet 1989, à la société Veolia eau, ex-Compagnie générale des eaux (CGE), par un contrat de délégation de service public en date du 14 janvier 1985 pour une durée de trente ans.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil contient les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un bilan d'activités au titre de l'exercice 2005.

Il a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux le 6 novembre 2006 et il appartient donc au conseil de Communauté de l'examiner pour en prendre acte.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur deux exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'année 2005 :

Libellé		2003	2004	2005	Variation 2004-2005	
					en %	tendance
indicateurs d'activité	volume produit (en milliers de mètres cube)	390	1 833	1 060	- 42 %	↘
indicateurs financiers	chiffre d'affaires	6 882 k€	6 810 k€	7 381 k€	+ 8 %	↗
	charges d'exploitation	7 222 k€	6 474 k€	6 703 k€	+ 4 %	↗
	résultat	- 340 k€	336 k€	678 k€	+ 102 %	↗

La fonction de secours de cette installation explique les importantes variations de volume d'une année sur l'autre.

L'évolution du résultat est essentiellement liée à des corrections intervenues sur le reversement des redevances par la SDEI, second fermier de la Communauté urbaine ;

Vu ledit rapport ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2005 produit par la société Veolia eau au titre du contrat de délégation de service public d'une unité de production d'eau potable en secours déléguée par voie de concession.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,